

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2016

DELIBERATION N°2016-26

OBJET : Convention avec la Croix-Rouge française de Tours

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

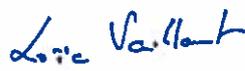
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER à l'unanimité la convention avec la Croix-Rouge française de Tours sur l'Institut de formation en ergothérapie.

Fait à Tours, le 4 avril 2016

Le Président,



Loïc VAILLANT